

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Special Cleaner
UFI: 9H7K-EYGT-T108-XQT4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG
Seewenweg 5
4153 Reinach / SUISSE
Téléphone +41-61-28177 94
Téléfax +41-61-28177 85
Site internet www.waxoyl.com
E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@waxoyl.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs / aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

< 5% hydrocarbures aliphatiques
parfums LIMONENE
parfums

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 2 / 17

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail) CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
2,5 - < 6	Propane-2-ol CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
< 5,5	(R)-p-Mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5, EINECS/ELINCS: 227-813-5, EU-INDEX: 601-029-00-7, Reg-No.: 01-2119493353-35-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1
<= 4,5	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques EINECS/ELINCS: 918-481-9, Reg-No.: 01-2119457273-39-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - EUH066
<= 1	2-Butoxyéthanol CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H312 H332 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Demander l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques
Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 17

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Le produit est combustible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 4 / 17

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 308 mg/m ³ , TMP 84
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m ³
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 918-481-9, Reg-No.: 01-2119457273-39-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
2-Butoxyéthanol
CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 49 mg/m ³ , TMP 84 FT 76
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 50 ppm, 246 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
8 heures: 50 ppm, 308 mg/m ³ , H
2-Butoxyéthanol
CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
8 heures: 20 ppm, 98 mg/m ³ , H
Court terme (15 minutes): 50 ppm, 246 mg/m ³

DNEL

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 89 mg/kg bw/day
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 98 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 125 mg/kg bw/day
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à court terme, 1091 mg/m ³
Industrie, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 246 mg/m ³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 147 mg/m ³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à court terme, 426 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 26,7 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 6,3 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 89 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 75 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 59 mg/m ³
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques
Aucune DNEL disponible.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 5 / 17

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 308 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 283 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 37,2 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 121 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 36 mg/kg bw/day
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 500 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 89 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 66,7 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 9,5 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 16,6 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,8 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 4,8 mg/kg bw/day

PNEC

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 463 mg/l
Ingestion (alimentaire), 0,02 g/kg
Eau de mer, 0,88 mg/l
Sédiment (Eau douce), 34,6 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 3,46 mg/kg
Sol, 2,33 mg/kg
Eau douce, 8,8 mg/l
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
Sol, 2,74 mg/kg
Eau douce, 19 mg/l
Eau de mer, 1,9 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 4168 mg/l
Sédiment (Eau de mer), 7,02 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 70,2 mg/kg
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l
Eau douce, 140,9 mg/l
Sédiment (Eau douce), 552 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg
Eau de mer, 140,9 mg/l
Sol, 28 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1,8 mg/L
Sol, 0,763 mg/kg soil dw

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 17

Ingestion (alimentaire), 133 mg/kg food
Eau de mer, 1,4 µg/L
Eau douce, 14 µg/L
Sédiment (Eau douce), 3,85 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,385 mg/kg sediment dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	0,4 mm; caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374) Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 7 / 17

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	orange
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	> 100
Point d' éclair [°C]	> 65
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non déterminé
Limite supérieure d'explosion	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm ³]	0,88 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 17

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 9 / 17

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LD50, oral, Cobayes, 1414 mg/kg
LD50, oral, rat, 1746 mg/kg (OECD 401)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LD50, oral, rat, 5135 mg/kg
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, oral, rat, 5045 mg/kg (RTECS)
LD0, oral, Humain, 3570 mg/kg (RTECS)
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LD50, dermique, Cobayes, > 2000 mg/kg (OECD 402)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LD50, dermique, lapin, 13000 - 14000 mg/kg
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 12800 mg/kg (RTECS)
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
LD50, dermique, rat, > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/L 4h
Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LC0, inhalatoire (vapeur), > 3,1 mg/l/1h
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LC50, inhalatoire, rat, > 500 mg/l (7 h)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, inhalatoire, rat, 72,6 mg/l/4h (RTECS)

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 17

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Étude, irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
œil, lapin, irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Étude, irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, lapin, irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Méthode de calcul

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
dermique, Cobayes, OECD 406, négatif
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
dermique, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Pas d'information disponible., positif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LOAEL, oral, rat, 69 mg/kg bw/day, Étude, négatif
LOAEC, inhalatoire, rat, 152 mg/m ³ , Étude, négatif
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m ³ , OECD 451, négatif
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
LOAEL, oral, Chien, 1000 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé

Mutagénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 11 / 17

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Pas d'information disponible.
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
OECD 476, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
NOAEL, oral, rat, 720 mg/kg bw/day, Étude, négatif
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
oral, rat, 596 mg/kg bw/day, OECD 414, négatif
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
oral, rat, 591 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
NOAEC, inhalatoire, rat, 125 mg/m ³ , Étude, négatif
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12 290 mg/m ³ , OECD 451, négatif

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Aucun

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 12 / 17

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 1474 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1840 mg/l (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 1550 mg/l (OECD 202)
EC0, (16h), Pseudomonas putida, 700 mg/l (DIN 38412)
NOEL, (21d), Daphnia magna, 100 mg/l (OECD 211)
NOEL, (21d), Brachidanio rerio, > 100 mg/l
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques
NOEC, poisson, 0,1 - 1 mg/l
NOEC, Daphnia magna, 0,1 - 1 mg/l
LL50, Daphnia magna, > 100 mg/l
LL50, Algae, > 100 mg/l
LL50, poisson, > 100 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 10000 mg/l
EC50, (96h), Selenastrum capricornutum, > 969 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 1919 mg/l
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 1400 mg/l (ECOTOX-Database)
EC50, (48h), Daphnia magna, > 13000 mg/l (IUCLID)
IC50, (72h), Scenedesmus quadricauda (alga), > 1000 mg/l (IUCLID)
(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
LC50, (4d), poisson, 0,46 - 0,72 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 13 / 17

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 200129*

Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 3082

Transport fluvial (ADN) 3082

Transport maritime selon IMDG 3082

Transport aérien selon IATA 3082

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 14 / 17

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Limonène)

- Code de classification

M6

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (-)

Transport fluvial (ADN)

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Limonène)

- Code de classification

M6

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Limonene)

- EMS

F-A, S-F

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

5 I

Transport aérien selon IATA

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Limonene)

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 9 (N)

Transport fluvial (ADN) 9 (N)

Transport maritime selon IMDG 9

Transport aérien selon IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 15 / 17

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	oui
Transport fluvial (ADN)	oui
Transport maritime selon IMDG	MARINE POLLUTANT
Transport aérien selon IATA	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	26 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 16 / 17

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
 Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 08.06.2021, Révision 08.06.2021

Version 02. Remplace la version: 01

Page 17 / 17

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 2 supprimé: P264 Se laver soigneusement après manipulation avec beaucoup de l'eau et du savon.

SECTION 2 ajouté: P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

SECTION 2 ajouté: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 2 ajouté: environnement

SECTION 2 ajouté: Aquatic Chronic 2

SECTION 2 supprimé: Aquatic Chronic 3

SECTION 2 supprimé: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 7 ajouté: Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 11 supprimé: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

SECTION 14 ajouté: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Limonene)

SECTION 14 ajouté: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Limonene)

SECTION 14 ajouté: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Limonène)

Copyright: Chemiebüro®